

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Eric TOULGOAT, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Mesdames Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Richard HAAS) Messieurs Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Michel BOUGEARD), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Françoise HURSON), Pierre-Marie CARSIN (pouvoir donné à Brigitte MERLE), Olivier LE CORVAISIER (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-78

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE : ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU STADE ET RUE DE LA LANDELLE – PARKING DU REBOND

Rapporteur : Monsieur Claude DESANNEAUX, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité

Dans le prolongement de l'aménagement de la rue de Bretagne au droit du Rebond, le syndicat a étudié la continuité de la rénovation de l'éclairage sur le futur parking de celle-ci et dans le carrefour des rues du Stade et de la Landelle.

Aussi, il a été demandé au Syndicat Départemental d'Energie l'étude et le chiffrage de ces travaux.

Les travaux à réaliser consistent en :

- Le déroulage de 452 mètres de câble 5G16 sous fourreau de 75mm de diamètre dans 420 mètres de tranchées à ouvrir,
- La dépose de 5 candélabres et massifs existants,
- La fourniture et pose de 4 mâts cylindro-coniques en acier peint de 8 mètres de haut, rue du Stade,
- La fourniture et pose de 4 mâts cylindro-coniques en acier peint de 8 mètres de haut sur le parking du Rebond,
- La fourniture et pose de 15 lanternes de type ECLATEC CHORUS,
- La rénovation et mise en conformité de la commande d'éclairage public.

Je vous propose donc d'approuver le projet d'éclairage public de la rue du Stade, de la rue de la Landelle et le parking du Rebond, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 46 000,00 € HT (*coût total des travaux majorés de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre*).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) et percevra de notre commune une

subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat Départemental d'Energie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le montant total à charge de la commune pour l'ensemble de l'opération sera de : **27 600,00 € HT.**

En conséquence, **je vous propose :**

- d'approuver le projet d'éclairage public de la rue du stade et de la rue de la Landelle, du parking du Rebond présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.